

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS DU DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

**Samedi 11 Juin 2022 à la salle Polyvalente de PIBRAC**

Conformément à la réglementation en vigueur, les travaux sont dirigés par Monsieur **Jean-Marc SENTEIN**, Président du District Haute-Garonne de Football.

Participent à cette Assemblée Générale :

**Clubs représentés :** AGAPE S.C – AUTERIVE – ANCIENS J.S CARBONNE – ATHLETIC CLUB GARONA – AURIAC – AUSSONNE – AUTOBUS TOULOUSAIN – AUZIELLE LAUZERVILLE – BAGATELLE – BALMA – BAZIEGE – BEAUMONT SUR LEZE – BEAUZELLE – BESSIERES BUZET – BERAT – BLAGNAC – BOULOC ST SAUVEUR CEPET – BRAX – BRUGUIERES – CANAL NORD – CADOURS – ENTENTE DES 4 RIVIERES – CANTON D’AURIGNAC – CANTON SE ST MARTORY – CARBONNE – CASTANET – CASTELGINEST – CASTELMAUROU VERFEIL – CINTEGABELLE – CAZERES – CLINIQUE PASTEUR – COLOMIERS – CORNEBARRIEU – CUGNAUX – ESCALQUENS FUTSAL – E.F SAVE GESSE – EAUNES LABARTHE – EDUCATION NATIONALE – ENCAUSSE SOUEICH GANTIES – ESCALQUENS – ESTADENS – F.C. AUTAN – F.A.T – F.C MABROC – F.C OUEST – LUSSAN ADEILHAC – FENOUILLET – FONBEAUZARD – FONTENILLES – FRANQUEVIELLE – FRONTON – GAGNAC – GARDOUCH – GRENADE – HERSOISE – IBIS FUTSAL MARTRAI – J.ET – J.F CAGIRE – J.S KINGDOM – J.S PRADETTES – J.A.C FOOTBALL – LOS GRINGOS – LABASTIDETTE – LABARTHE DE RIVIERE – LABEGE INTER F.C – LAGARDELLE MIREMONT – LAMASQUERE – LANDORTHE ESTANCARBON – LAPEYROUSE ST GENIES ST LOUP – LARBOUST – LAUNAC LARRA – LAUNAGUET – LAUANGUET FUTSAL – LAURAGAIS – LAVERNOSE LHERM – LE FAUGA – LE FOUSSERET MONDAVEZAN – LEGUEVIN – L’ISLE EN DODON – LONGAGES – L’UNION ST JEAN – MERVILLE – MAHORAIS DE TOULOUSE – MIRAMONT – MONDONVILLE – MONTASTRUC DE SALIES – MONTASTRUC LA CONSEILLERE – MONTESPAN FIGAROL – MONTMONRIN – MURET A.S. – MURET R.C. – NAILLOUX – NOE – PLAISANCE DU TOUCH – PLAISANCE PIBRAC FUTSAL – POINTIS INARD – PIBRAC – POUVOURVILLE – PYRENEES SUD COMMINGES – QUINT FONSEGRIVES – RAMONVILLE – REVEL – RIEUMES F.C SAVES 31 – RIEUX VOLVESTRE – ROQUES CONFLUENT LSP – RODEO – ST ARAILLE – ST HILAIRE – ST JORY – ST LYS – ST ORENS – ST PLANCARD – SALEICH – SALIES MANE – SEYSSES FROUZINS – STE FOY DE PEYROLIERES – T.C.M.S – T.F COMPANS – T.F.C – T.A.C – T.O.A.C – TAOUPTS DE DAUX – TOULOUSE METROPOLE F.C. – TOULOUSE METROPOLE FUTSAL – TOULOUSE MIRAIL – TOULOUSE MONTAUDRAN – TOULOUSE NORD – TOURNEFEUILLE – VALENTINE – VENERQUE LE VERNET – VILLEMUR – VILLENEUVE LECUSSAN – VILLENEUVE TOLOSANE

**Clubs représentés n'ayant pas voté (hors quorum) à la suite d'une arrivée tardive ou d'un problème de manipulation du boîtier électronique :** A.S.P.T.T. GRAND TOULOUSE – GAILLAC TOULZA – ST SIMON – TOULOUSE US – VOLVESTRE F.C.

**Clubs absents :** A.S.F.A – AMICALE CD 31 – AUTERIVE DETENTE FOOTBALL – AVIGNONET LAURAGAIS – BARBARIANS – BEAUPUY FOOT LOISIRS – BOSSOST – BOULOGNE PEGUILHAN – CO COTEAUX – CALMONT – CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – CHAUSSLAND – COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 – COMTES DE NEGRET FRONTON – E.F. VIELHA – E.F DES 2M – F.C. BOEHRINGER – F.C. BOOSTER – FENOUILLET FUTSAL – FLOURENS DREMIL LAFAGE – FAVELAS – FONSORBES – FOOT LOISIR POTES – GIROU FC – GRAGNAGUE – GRATENTOUR – LA GRINTA – JUVENTUS PAPUS – LA CEPIERE – LA FAOURETTE – LUCHON CIERP GAUD M. – MINIMES FC 312 – MONTBERNARD – O.R.T.F. France 3 – POMPIERS AUTERIVE – POSITIVE VIBRATION – PUYMAURIN – PORTET CARREFOUR – RANGUEIL – REAL BARRIO OCCITAN – ROUFFIAC TOLOSAN – SAINT ALBAN AUCAMVILLE – SAINT GENIES FUTSAL – SEILH - STEF FUTSAL – T.O.A.C. LOISIRS – TOULOUSE FOOTBALL SUD – TOULOUSE LARDENNE – UNION DES JEUNES SPORTIFS 31 – VILLAUDRIC – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS – VILLENEUVE FUTSAL CLUB – VILLENNOUVELLE.

### Procédure électronique d'émargement et contrôle des pouvoirs

Après présentation de la procédure d'émargement et de l'utilisation des boîtiers électroniques, le Secrétaire Général, **Patrick MARSENCO** annonce le nombre de clubs et le nombre de voix représentés :

- Nombre de clubs convoqués : 191
- Nombre de voix représentées : 623
- Nombre de clubs présents ou représentés : 133
- Nombre de voix représentées : 479

*\*Quorum établi sur l'ensemble des votes électroniques*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer conformément aux statuts.

Le Secrétaire Général remercie les Présidentes, Présidents, Représentants de club, invitées et partenaires d'être venus nombreux ce samedi matin dans cette magnifique salle polyvalent de PIBRAC pour notre 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale en présentiel.

Il donne ensuite la parole au Président du District Haute-Garonne de football, **Jean-Marc SENTEIN** pour l'ouverture de cette Assemblée Générale d'été.

« Madame Le Maire, chère Camille,  
Monsieur Le représentant de L'état,  
Mesdames et Messieurs les responsables et Présidents de clubs,

Je vais vous demander dans un 1<sup>er</sup> temps de vous lever pour remercier et rendre hommage à ces nombreux bénévoles qui nous ont quitté cette saison sportive. De nombreux licenciés comme

récemment notre cher Robert GRISOLIA qui symbolisait à lui seul le Football d'animation, la gentillesse, la simplicité et le dévouement pour tous ces milliers d'enfants qui débutaient au football.

Difficile, après ce moment, pour un ancien responsable d'école de Football comme moi de ne pas évoquer le rôle essentiel que nous avons tous pour nos enfants, nos licenciés tout au long de l'année. Notre accueil de ces jeunes joueurs ou joueuses, nos comportements et nos responsabilités sont importantes car il s'agit de leur passion, leur loisir, leur plaisir et pas celui des parents voir de certains éducateurs qui vivent par procuration le football avec de nombreux excès ou actes d'incivilités, pire des violences verbales ou non verbales.

C'est pour ces enfants, ces jeunes, pour robert GRISOLIA qui incarnait très bien ces valeurs mais aussi pour aider notre Football que mon Comité de direction et nos salariés avons décidé de lancer un projet ambitieux intitulé « TOUCHEPASAMONFOOT » !

De nombreux médias locaux, Régionaux et Nationaux ont commencé à en parler et vont continuer puisque ce projet d'envergure va être aussi présentée à l'Assemblée Générale de la FFF et je vous en déclinerai les actions dans quelques instants.

Des actes d'incivilités, de violences qui n'ont pas forcément augmenté cette saison sportive d'après COVID mais touche de plus en plus nos plateaux de foot d'animation avec un environnement autour des terrains plus compliqué à gérer avec les parents voir quelques éducateurs... qui pensent tous avoir leur Benzema ou Mbappé et ainsi assurer financièrement un jour leur vie Toutes les Fédérations sont touchées et à ce moment de mon discours je tenais à remercier le courage et l'abnégation de deux éducateurs de clubs qui cette année ont fait face à des situations exceptionnelles, lamentables et rares !

Je pense à ceux de l'Hersoise et du club de Cugnaux.

Un constat partagé par de nombreux Présidents de District de France et au-delà du Projet TOUCHEPASAMONFOOT, nous allons prochainement aussi proposer une application mobile à télécharger sur votre smartphone. Ce sera un outil, une application rapide pour accéder aux infos du District mais aussi en cas d'extrême urgence de contacter une astreinte avec un bouton d'urgence pour vous aider, accompagner lorsque vous serez confronté à de graves incidents et destinés aux Présidents de clubs et aux arbitres souvent seuls et qu'on veut protéger.

Vous l'avez compris, c'est avec vous et ensemble qu'on peut et qu'on va protéger notre passion qu'est le football. C'est le rôle d'une instance de proximité, de ce grand club qui s'appelle District et qui compte 41 000 licenciés de semer progressivement et surtout protéger les piliers du Football amateur que sont les jeunes joueurs, les arbitres, les éducateurs et vous Présidents de Clubs « couteaux suisses » de la fédération.

Cette saison sportive fut sportivement une très belle année puisque nous avons retrouvé tous nos licenciés, réussi enfin à conclure une saison, refait des tournois et des fêtes mais aussi vu notre club le TFC phare accéder en LIGUE 1. Je n'oublie pas toutes les équipes du département qui ont accédés avec un petit clin d'œil à trois clubs qui vont pour la 1<sup>ère</sup> fois aux joies gouter du niveau National la JET en U17, L'Union St Jean en N3 et Blagnac en U19 National.

Je profite de cette Assemblée Générale pour tous vous remercier sincèrement pour ce que vous faites dans vos clubs, votre investissement et vos heures passées sans compter mais aussi remercier tous les membres du comité, des commissions du district, nos salariés et nos partenaires institutionnels et privés car sans eux notre grande maison aurait du mal à avancer. Enfin, un grand merci au club et à la Ville de Pibrac pour son accueil, ses résultats sportifs et son engagement pour le Football car Camille est la 1<sup>ère</sup> supportrice du club.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et surtout « TOUCHEPASAMONFOOT » un slogan que Robert GRISOLIA aurait aimé j'en suis convaincu le connaissant animer dans son club de cœur Rouge et NOIR ! ».

### **Intervention du Président de CUGNAUX, Jonathan DHALLUIN pour un dernier hommage à Robert GRISOLIA**

« Robert,

Pour tous ces services rendus au club et au district de la Haute-Garonne, je tenais à te rendre cet hommage élogieux et ô combien mérité.

Malgré les remous, les crises, les déceptions que tu as pu connaître, jamais je ne t'ai vu baisser les bras ou envoyer tout paître.

Dirigeant bénévole hors pair et incontournable de la JSC, qui ne connaît pas ROBERT !!!! n'est pas un cugnalais.

Doté d'un grand dévouement et d'une personnalité notoire, tu représentes dignement et honorablement les couleurs ROUGE et NOIRE.

Pour l'école de football et la catégorie poussinets que tu as créé, le label " GRISOLIA" on pourrait te décerner.

De Balle aux pieds, aux stages, aux tournois, aux réunions interminables et j'en passe, pour tous les pitchounes qui ont grandi et que tu as formés et taillés dans la masse.

MERCI pour toutes ces saisons qu'avec toi j'ai partagé ou tu as donné sans compter. »

Avant de laisser la parole à notre Secrétaire Général et à notre Trésorière Générale, je propose à nos invités de me rejoindre sur le podium.

Le Président invite sur le podium et donne la parole à nos invités.

#### **1- M. Giuseppe LAVERSA – Président du club de PIBRAC**

« Le Président souhaite la bienvenue à tous et confirme les paroles précédentes, à savoir que les résultats sportifs ne doivent pas altérer sur le savoir vivre ensemble, le respect si l'on veut que demain notre football survive et que nos jeunes se reconnaissent dans notre sport. »

## **2- Mme Camille POUPONNEAU – Maire de la ville de PIBRAC**

Mme le Maire remercie toutes les personnes présentes dans la salle avec une attention pour les 5 membres féminines du Comité de Direction du District Haute-Garonne.

« La ville de PIBRAC et son club sont intimement liés. Le club va bientôt avoir 100 ans. Je remercie son président et toute son équipe pour l'excellent travail et pour la superbe saison sportive de toutes les catégories.

La mairie travaille sur l'équilibre de toutes les formes de football que ce soient les matchs de gala, les matchs loisirs, les matchs vétérans ou les matchs de foot adapté.

Dans un village, une ville, il y a la mairie, l'église, le café et moi je rajouterai le football. »

## **3- Mme Line MALRIC, Conseillère Départementale en charge des sports et associations**

Mme la Conseillère Départementale remercie les invités ainsi que tous les responsables des clubs.

« Je suis ravie d'être à ma 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale du District Haute-Garonne. Le Conseil Départemental, dans sa délégation sport est très heureux de vous soutenir, nous avons la même vision sur le sport qui est un vecteur de vie, de solidarité.

Le Conseil Départemental aide toutes les écoles de sport. Les budgets ont été augmenté.

Le sport santé est un vecteur de prévention pour tous et toutes et surtout pour les jeunes qui n'en prennent pas trop conscience.

Nous avons instauré une convention avec le District Haute-Garonne sur un label départemental qui récompensera 25 clubs de notre département.

Nous devons développer aussi ce sport autour des féminines.

Pour terminer simplement mon slogan : # NE LACHONS RIEN. »

## **Présentation du clip #TOUCHEPASAMONFOOT**

Le Président nous présente la réalisation du clip et remercie toute l'équipe de MON CINEMATOGRAPHE pour leurs professionnalismes et leurs sérieux pour la création de cette vidéo ainsi que l'ANS pour leur partenariat.

« Ce projet ambitieux et modeste a pour but de rendre le foot aux enfants.

Nous devons pacifier les manifestations (matchs, plateaux, tournois) sur et autour des terrains. Nous devons sensibiliser les parents, les éducateurs sur des comportement qui n'ont pas lieu d'être. Nous devons protéger les enfants de tout acte d'incivilité qui malheureusement se répètent trop souvent.

Nous allons, après la réalisation du clip, mettre en place deux actes, la chasuble verte et le carton blanc pour le banc des entraîneurs. Toutes les modalités de ces actions vous seront présentées lors de nos future réunion de secteur et réunion de rentrée.

## Approbation du Procès-verbal du 04 décembre 2021

Le Secrétaire Général remercie nos invités et passe au vote de l'approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 04 décembre 2021 :

**Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 04 décembre 2021 est adopté à la majorité.**

- Pour 92.39 %
- Contre 0.21 %
- Abstention 7.40 %

## Présentation du rapport moral 2021-2022 présenté par Patrick MARSENCO – Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs,  
Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,

Après 2 années difficiles, le football a repris ses droits, certes sous le contrôle d'un Pass-Vaccinal les premiers mois, mais tous les acteurs ont pu reprendre le chemin des stades.

Des débutants aux vétérans, des championnats jeunes, seniors (masculins, féminins), du foot loisir au foot diversifié, tous se sont retrouvés avec hâte et bonheur. Attention cependant, comme vous venez de le voir avec notre clip vidéo et trop souvent sur les médias, des scènes de violences viennent malheureusement perturber notre sport.

Je vous présente maintenant le rapport moral de la saison 2021/2022.

A ce jour, le District Haute-Garonne compte plus de 40 000 licenciés (40 615 exactement).

Dès la rentrée, via leur compte asso, une grande majorité de jeunes licenciés ont pu bénéficier d'une aide financière de l'état sous la forme d'un coupon Pass-Sport d'une valeur de 50 €.

Les journées de rentrée du foot animation ont eu lieu avec nos partenaires. Le Conseil Départemental pour les labels avec remise de récompense du PEF, et la participation de l'association Colosse aux Pieds d'Argiles pour toutes les formes de violences.

Nous avons validé 1 contrat d'apprentissage avec notre partenaire Win-Sport-School, 2 services civique pour le District Haute-Garonne ainsi que 17 contrats d'apprentissage et 100 services civique pour les clubs.

Nous avons élargi notre club partenaire avec notamment la mise en ligne d'une boutique d'équipement sportif avec O'Sports.

Après 2 ans d'absence, la journée des bénévoles a revu le jour avec pour les lauréats la visite du centre technique de CLAIREFONTAINE.

Le challenge MDS a, lui aussi repris ses droits avec 1 weekend sur PARIS couplé à la finale de la coupe de France.

Quelques modifications réalisées à notre siège de ST JEAN avec la création d'un Open-Space d'accueil, d'une salle d'informatique et la rénovation des bureaux en termes de chauffage et climatisation.

Sur le plan sportif, cette saison a vu notre feuille de route redémarrer sur les formations de cadres et les certifications. Plus de 600 éducateurs/éducatrices de la Haute-Garonne ont retrouvé le chemin des salles de formations. 42 modules de formation ont été proposés par le District Haute-Garonne en rappelant que nous participons à hauteur de 25€ par stagiaire. 72 éducateurs ont été certifiés cette saison (CFF1-CFF2-CFF3), ce qui permet aux clubs de faire des demandes d'éducateur fédéral.

8 sections sport étude soit 250 joueurs/joueuses se sont retrouvés pour la 1<sup>ère</sup> fois sur les installations de MURET. La journée du foot à l'école a eu lieu en mars au CREPS de LESPINET.

Les finales PITCH (filles/garçons) en avril sur les installations de CASTANET.

Nos techniciens étaient présents aux journées sport adapté sur le mois de mars à COLOMIERS avec en prime le 7<sup>ème</sup> titre de champion de France de la sélection sport adapté de la Haute-Garonne dirigé par Thierry MANAUT.

La JND (Journée Nationale des Débutants) s'est déroulée pour la 1<sup>ère</sup> fois sur 2 sites, à l'UNION pour les secteurs NORD et EST et à PORTET pour les secteurs SUD et OUEST. Journée sponsorisée par nos partenaires Crédit Agricole et BRIOCHE PASQUIE.

Des détections auprès de nouvelles sections sportives de l'éducation nationale ont été mises en place et de nouvelles structures ont été dotées d'équipements sportifs et enfin parmi les projets en construction, le carton vert pour les catégories U14/U15 a démarré cette année.

Les « Café Foot » ont continué et un spécial rentrée sportive vous sera proposé dans les semaines à venir afin de préparer la saison 2022/2023.

En novembre la 1<sup>ère</sup> rencontre entre le corps arbitral et les éducateurs seniors D1 et D2 a vu le jour à MURET malgré la baisse d'effectif d'arbitre, nous avons continué à gérer toutes les catégories.

Nous avons récupéré (de la Ligue de Football d'Occitanie) et organisé les calendriers des catégories foot loisir (85 équipes).

Remise en place la commission d'éthique qui a un devoir moral permanent et qui doit établir une relation de communication et de remontée d'informations auprès des clubs.

Hormis le projet réalisé #TOUCHEPASAMONFOOT, dont l'excellent travail de tous vous a été présenté, nous avons travaillé sur une application mobile 100% FOOT, 100% CLUB qui devrait voir le jour prochainement.

Je termine ce rapport en remerciant tous les salariés administratifs du District Haute-Garonne pour leur travail, tous les bénévoles des commissions qui ont participé à la réussite de cette saison ainsi que les techniciens pour leurs implications sans oublier nos 2 apprenties Eva et Romane.

### Approbation du rapport moral 2021-2022

**Le rapport moral est adopté à la majorité.**

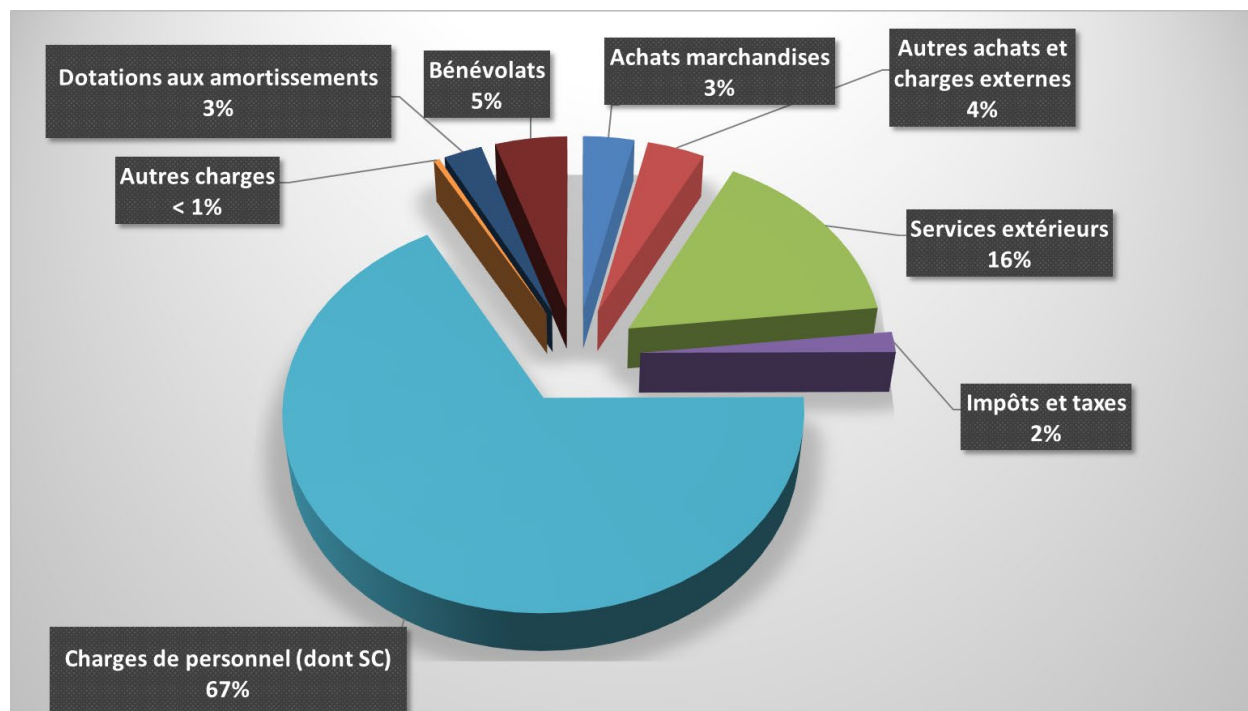
- Pour 97.47 %
- Contre 1.26 %
- Abstention 1.26 %

### Présentation du budget prévisionnel 2022 - 2023

Le Secrétaire Général invite Mme **Geneviève REAVAILLE**, Trésorière Générale du District Haute-Garonne de Football à présenter le budget prévisionnel de la saison 2022-2023.

La Trésorière Générale nous présente le budget prévisionnel en détail ligne par ligne.

Charges : 1 204 150 € :

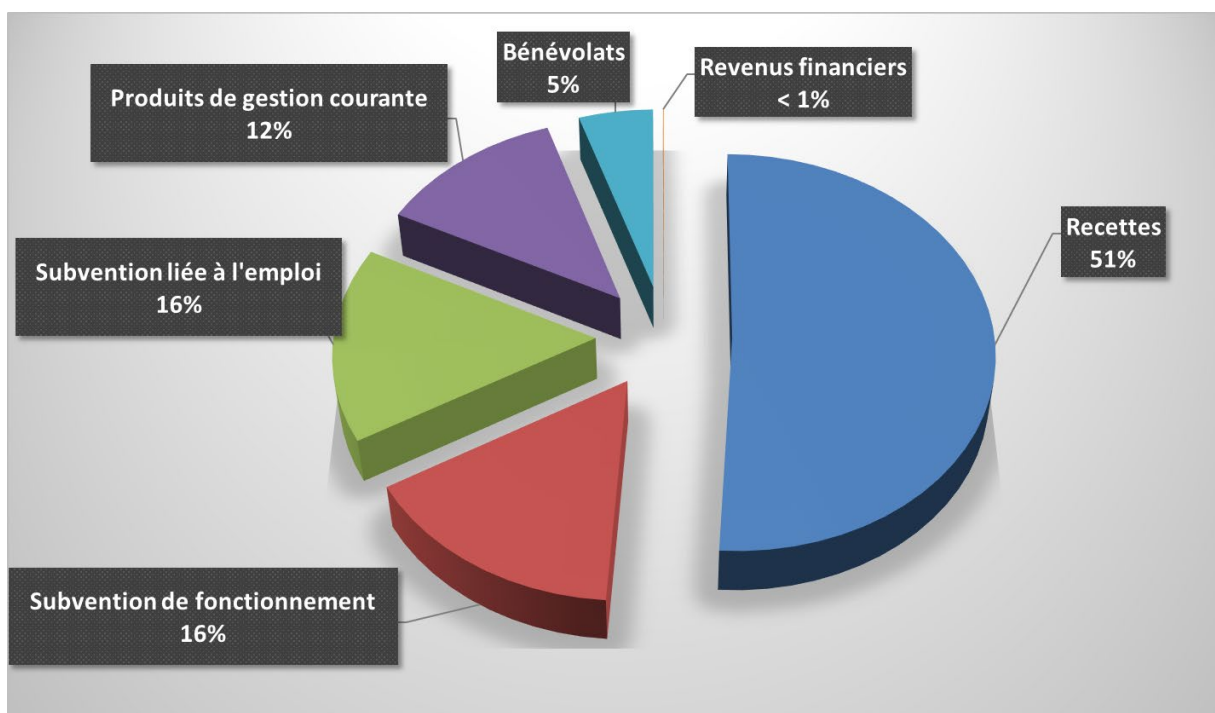




Les hypothèses retenues hors frais généraux qui restent constants sont :

- Maintien de l'aide à la formation (« bon formation » de 25 €)
- Dotation financière « Label Départemental » de 10 000 €
- Prévision de 2 apprentis (BEF et Win Sport School)
- Frais de fonctionnement d'un club de partenaires
- Gestion en intermédiation de 100 jeunes en service civique

Produits : 1 204 150 €



Les hypothèses retenues :

- Les recettes reviennent à un niveau classique (cotisation, licence, discipline, ...)
- Augmentation des recettes partenaires
- Stabilité du niveau d'aide (FFF et collectivités)
- Stabilité des aides et de la participation au dispositif « service civique »

### Discussion et vote du budget prévisionnel

**Le budget est adopté à la majorité.**

- Pour 79.83 %
- Contre 9.66 %
- Abstention 10.52 %

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE PAR PATRICK MARSENCO – SECRETAIRE GÉNÉRAL

### Présentation, discussion et vote des modifications statutaires

#### Résolution n° 1 : Art. 12. 4 Attributions de l'Assemblée Générale

##### Nouveau texte proposé

###### Article 12 Assemblée Générale

###### 12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- Elire le Président du District dans les conditions de l'article 15 ;
- Élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;
- Élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;
- Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;
- Approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant ;
- Désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;
- Décider des emprunts excédant la gestion courante : Sont considérés comme des emprunts n'excédant pas la gestion courante :
  - Tout emprunt engagé pour couvrir le financement des créances clients (diffuseurs, sponsors, équipementier, ...) qui n'excède pas quatre mois,
  - Tous les modes de financement nécessaires pour couvrir les besoins en investissements récurrents nécessaires à l'exploitation (immobilisations d'utilisation courante telles que par exemple les photocopieurs, les agencements, les travaux d'entretien et de réfection, les véhicules...)
- Adopter et modifier les textes du District. **A l'exception des statuts et du règlement intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'assemblée générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : les règlements généraux et tous les règlements relatifs à ses compétitions ;**
- Et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Intervention de M. DESSENS (club de SALIES MANE) pour alerter sur la problématique des horaires de match pouvant poser de grosses difficultés à certains clubs du fait de l'étendu du département. En l'espèce, il ne souhaite pas laisser les mains libres au Comité de direction au risque de léser les clubs du nord du département. Il présente donc un amendement, qu'il souhaite ajouter au texte proposé, afin de rester dans un cadre défini par la LFO.

Intervention de Mr NAYLIS (club de SAINT JORY) sur la même problématique.

Intervention de Mr CAYROL (club de CORNEBARRIEU) demandant que les rencontres lors des 2 dernières journées de championnat soient planifiées même jour même heure.

Devant les discussions qu'engendre ce texte, il est décidé de le présenter, dans un premier temps, au vote dans sa version initiale.

### **La résolution est rejetée à la majorité**

- Pour 24,34%
- Contre 60,18%
- Abstention 5,49%

Le texte est ensuite présenté au vote avec l'amendement discuté en séance :

#### Nouveau texte proposé avec amendement demandé en séance

##### **Article 12 Assemblée Générale**

##### **12.4 Attributions**

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- Elire le Président du District dans les conditions de l'article 15 ;
- Élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;
- Élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;
- Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;
- Approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant ;
- Désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;
- Décider des emprunts excédant la gestion courante : Sont considérés comme des emprunts n'excédant pas la gestion courante :
- Tout emprunt engagé pour couvrir le financement des créances clients (diffuseurs, sponsors, équipementier, ...) qui n'excède pas quatre mois,
- Tous les modes de financement nécessaires pour couvrir les besoins en investissements récurrents nécessaires à l'exploitation (immobilisations d'utilisation courante telles que par exemple les photocopieurs, les agencements, les travaux d'entretien et de réfection, les véhicules...)
- Adopter et modifier les textes du District. A l'exception des statuts et du règlement intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'assemblée générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : les règlements généraux et tous les règlements relatifs à ses compétitions **(sans toutefois pouvoir déroger aux horaires définis à l'article 59 des Règlements généraux de la LFO) ;**
- Et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2022

### **La résolution, avec modification, est adoptée à la majorité**

- Pour 73,45%
- Contre 18,36%
- Abstention 8,19%

## **Résolution n° 2 : Art. 12. 5. 6. Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue**

### Nouveau texte proposé

#### **12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue :**

Pour les besoins du présent article :

**Les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération. Les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue »**

**Chaque saison**, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale de District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence. En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale de District afin de compléter la délégation. Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies dans l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux (2) tours. Elle se fait, par vote secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions. Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée tel que défini ci-après. Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

Les membres élus du comité de direction de tout District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue. Les déclarations de candidature s'effectuent dans les conditions prévues dans les statuts des Districts. La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue. **Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la saison suivante si l'élection a lieu avant le 1er juillet et pour toutes les Assemblées Générales de la saison en cours si cette élection a lieu à compter du 1er juillet.**

Les noms et adresses des délégués et suppléants élus doivent être adressés à la Ligue, dans les 10 (dix) jours suivant l'Assemblée Générale du District.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### **La résolution est adoptée à la majorité :**

- Pour 93,08%
- Contre 18,36%
- Abstention 8,19%

### **Résolution n° 3 : Art. 13. 1 Composition du Comité de Direction**

#### Nouveau texte proposé

##### **Article 13 Comité de Direction**

###### **13.1 Composition**

Le Comité de Direction est composé de **20 membres individuels** ou membres d'associations, affiliés à la FFF dont au moins :

- **3 (trois) membres domiciliés dans l'arrondissement de Saint-Gaudens - ou licenciés dans un Club de ce même arrondissement,**
- **3 (trois) membres domiciliés dans les autres arrondissements du territoire - ou licenciés dans un Club de ces mêmes arrondissements.**

Ces conditions doivent être remplies au moment de la déclaration de candidature ; la vacance d'un des membres doit être pourvue par un membre répondant aux mêmes conditions dès lors que le nombre de 3 membres minimum sur 20 membres du Comité de Direction n'est pas atteint.

Il comprend parmi ses membres :

- Quatre membres aux fonctions exécutives essentielles prévues à l'article 13.3 ;
- Un arbitre répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2.a ;
- Un éducateur répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2.b ;
- Une femme,
- Un médecin,
- 12 membres répondant aux conditions de l'article 13.2.1

Assistent également aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultative :

- Le Directeur Général du District,
- Le Conseiller Technique – Projet de Performance Fédéral,
- **Les Conseillers Techniques – Développement et Animation des Pratiques**
- Le Conseiller Technique Départemental en Arbitrage,
- Toute personne dont l'expertise est requise.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2024

#### **La résolution est adoptée à la majorité :**

- Pour 82,03%
- Contre 15,58%
- Abstention 2,38%

### **Résolution n° 4 : Art. 14. 1 Composition du Bureau**

#### Nouveau texte proposé

##### **Article 14 Bureau**

###### **14.1 Composition**

Le Bureau du District comprend **6 membres** :

- Le Président du District ;
- Le Président Délégué du District ;
- Le Secrétaire général et son adjoint ;
- Le Trésorier général et son adjoint ;

Le premier Comité de Direction suivant les élections nommera les membres du Bureau qui compléteront les membres de droit.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2024

**La résolution est adoptée à la majorité :**

- Pour 85,56%
- Contre 10,34%
- Abstention 4,09%

**Questions diverses :**

En l'absence de question, le Président clôture l'Assemblée Générale et invite les personnes présentes à se restaurer au village gourmand se trouvant sur le parvis de la Salle des fêtes de PIBRAC après le tirage au sort du cadeau offert par notre équipementier O'SPORTS.

**Le Président,  
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,  
Patrick MARSENGO**

**DISTRICT HAUTE GARONNE DE FOOTBALL**

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 / 2023**

**DETAIL DES COMPTES DE CHARGES**

COMPTES	2022/2023
<b>ACHATS MARCHANDISES</b>	<b>42 600 €</b>
<b>ACHATS STOCKES</b>	<b>2 500 €</b>
601200 BROCHURES - LIVRES	1 000 €
601300 INSIGNES ECUSSONS CARTONS ARBITRAGE	1 000 €
601400 CARTES OFFICIEL	0 €
601500 LICENCES ARBITRE	500 €
<b>ACHATS NON STOCKES</b>	<b>25 100 €</b>
606100 ELECTRICITE / GAZ	13 000 €
606200 EAU	600 €
606300 ACHATS DIVERS	1 000 €
606340 ACHATS EQUIPEMENT OFFICIELS	500 €
606345 ACHATS EQUIPEMENT ARBITRE	4 000 €
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES. ET DE BUREAU	6 000 €
606700 TABLETTES	0 €
<b>ACHATS OBJETS PROMOTIONNELS ET RECOMPENSES</b>	<b>15 000 €</b>
607300 RECOMPENSES SPORTIVES CLUBS	15 000 €
607330 EQUIPEMENTS SPORTIFS SENIORS / JEUNES	0 €
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>47 750 €</b>
<b>LOCATION</b>	<b>10 250 €</b>
612150 CREDIT BAIL COPIEUR	0 €
613100 LOCATION SALLE	1 000 €
613120 LOCATION TERRAIN	2 500 €
613150 LOCATION DE VEHICULES	1 000 €
613240 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	750 €
613250 LOGICIEL ET LICENCE	5 000 €
<b>ENTRETIEN ET REPARATIONS</b>	<b>34 000 €</b>
615200 NETTOYAGE LOCAUX	15 000 €
615210 ENTRETIEN REPARATION DES BATIMENTS	2 500 €
615520 ENTRETIEN EQUIPEMENT SPORTIF	2 500 €
615600 CONSOMATION COPIEUR	12 000 €
615620 MAINTENANCE EXTINCTEURS	1 000 €
615630 MAINTENANCE INSTALLATION TELEPHONIQUE	1 000 €
<b>PRIMES D'ASSURANCES</b>	<b>3 000 €</b>
616100 PRIMES ASSURANCES	3 000 €
<b>DIVERS</b>	<b>500 €</b>
618100 DOCUMENTATION GENERALE	500 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>189 400 €</b>
<b>HONORAIRES</b>	<b>26 000 €</b>
622600 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	7 000 €
622610 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6 500 €
622620 HONORAIRES DIVERS	2 500 €
622640 ACTION DE FORMATION	10 000 €
<b>PUBLICITE - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES</b>	<b>2 000 €</b>
623800 CADEAUX - DONS - FLEURS ET GERBES - POURBOIR	2 000 €
<b>DEPLACEMENTS - MISSIONS RECEPTIONS</b>	<b>72 000 €</b>
625100 TRANSPORTS DEPLACEMENTS BENEVOLES	20 000 €
625200 TRANSPORTS DEPLACEMENTS SALARIES	30 000 €
625400 TRANSPORTS	0 €
625500 RETROCESSIONS DIVERSES	2 000 €
625600 MISSIONS RECEPTIONS	20 000 €
<b>POSTE ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>24 400 €</b>
626100 AFFRANCHISSEMENTS	2 000 €
626150 RAMASSAGE COURRIER	400 €
626300 TELEPHONE	7 000 €
626400 FIBRE	15 000 €
<b>SERVICES BANCAIRES</b>	<b>1 500 €</b>
627100 FRAIS SERVICES BANCAIRES	1 500 €
<b>ORGANISATIONS DIVERSES</b>	<b>63 500 €</b>
628000 FRAIS DIVERS ORGANISATION	15 000 €
628110 COTISATIONS ADHESIONS SUBVENTIONS	500 €
628200 FOOT ETUDE	0 €
628300 PARTICIPATION DISTRICT A LA FORMATION	20 000 €
628301 REPAS STAGES	3 000 €
628302 MATERIEL STAGES	500 €
628303 FRAIS DE FORMATION	500 €
628305 FRAIS CLUB PARTENAIRES	5 000 €
628310 STAGE DETECTION JEUNES	6 000 €
628320 STAGE ARBITRE	3 000 €
628400 AIDE A LA STRUCTURATION CLUB	0 €
628500 DOTATION LABEL DISTRICT	10 000 €
<b>ETAT IMPOTS ET TAXES</b>	<b>20 500 €</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>20 500 €</b>
635120 TAXE FONCIERE	12 000 €
635130 TAXE D'HABITATION	8 500 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>806 900 €</b>
641000 REMUNERATION PERSONNEL	475 000 €
641100 INDEMNITES SC	87 500 €
645..... CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYAN	220 000 €
631100 TAXE SUR SALAIRES	18 000 €
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	5 000 €
647500 SERVICE MEDICAL / SAL. MEDECINE DU TRAVAIL	1 400 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 000 €</b>
654000 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	4 000 €
658000 CHARGES DIVERSES	1 000 €
<b>INTERETS DES EMPRUNTS</b>	<b>0 €</b>
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	0 €
<b>FUSION</b>	
<b>DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>32 000 €</b>
681100 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	30 000 €
681740 DOTATION AUX PROVISIONS	2 000 €
<b>BENEVOLAT</b>	<b>60 000 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 204 150 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>0 €</b>

**DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS**

COMPTES	2022/2023
<b>RECETTES</b>	<b>614 500 €</b>
<b>RECETTES STOCKEES</b>	<b>63 600 €</b>
701100 CHANGEMENT DE CLUB	60 000 €
701200 BROCHURES - LIVRES	1 000 €
701300 ECUSSONS / CARTONS	100 €
701400 CARTES OFFICIEL	2 000 €
701500 LICENCES ARBITRE	500 €
<b>RECETTES NON STOCKEES : DIVERS</b>	<b>243 000 €</b>
702000 RECETTES DIVERSES	2 000 €
702100 RECETTES MANIFESTATION	2 000 €
702200 RETROCESSION LICENCES	195 000 €
702710 DROIT DE RECLAMATION	3 000 €
702720 DROIT D'APPEL	1 000 €
702810 FRAIS DOSSIERS	40 000 €
<b>RECETTES NON STOCKEES : AMENDES</b>	<b>169 500 €</b>
702500 AMENDES SANCTIONS	149 000 €
702600 AMENDES ADMINISTRATIVES FORFAITS	10 000 €
702610 AMENDES ADMINISTRATIVES ABSENCE AG	5 000 €
702670 AMENDES ADMINISTRATIVES DEFAUT D'ARBITRES	3 000 €
702675 AMENDES ADMINISTRATIVES STATUT EDUC	2 500 €
702680 AMENDES ADMINISTRATIVES NON UTILISATION FM	0 €
<b>ACTIVITES DIVERSES</b>	<b>138 400 €</b>
708500 MISE A DISPO PERSO	12 000 €
708700 PARTICIPATION STAGES	10 000 €
708701 FORMATION SERVICE CIVIQUE	16 400 €
708760 PASSEPORT QUARTIER	0 €
708765 PARTICIPATION SC	40 000 €
740040 PARTENAIRES	60 000 €
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>378 350 €</b>
<b>SUBVENTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>187 750 €</b>
740000 SUBVENTION F.F.F.	44 000 €
740035 CONTRATS D'OBJECTIFS	55 000 €
742000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - FONCTIO	42 750 €
742050 SUBVENTION A.N.S. (PST et PSF)	35 000 €
742080 SUBVENTIONS DIVERSES	3 000 €
743000 INDEMNITES PREFORMATION	8 000 €
<b>SUBVENTION LIEE A L'EMPLOI</b>	<b>190 600 €</b>
740010 SUB. F.F.F - CTDA	26 500 €
740020 SUB. FFF/LIGUE - CT-PPF	26 500 €
740025 SUB. FFF - CT-DAP	40 000 €
740051 SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	81 600 €
740052 SUBVENTION CONTRAT APPRENTISSAGE	16 000 €
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>150 600 €</b>
752000 COTISATIONS OBLIGATOIRES	28 000 €
752200 ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS SENIORS	40 000 €
752250 ENGAGEMENTS COUPES SENIORS	12 000 €
752400 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT FEMININES	2 700 €
752450 ENGAGEMENTS COUPES FEMININES	300 €
752500 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT JEUNES	12 000 €
752550 ENGAGEMENTS COUPES JEUNES	2 800 €
752600 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT TRES JEUNES	50 000 €
752700 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT FUTSAL	1 600 €
752750 ENGAGEMENTS COUPE FUTSAL	200 €
752750 ENGAGEMENTS FOOT LOISIR	1 000 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>700 €</b>
764100 REVENUS / BANCAIRES	700 €
764200 REVENUS / AUTRES	0 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE</b>	<b>0 €</b>
771100 PRODUITS EXCEPTIONNELS / OPERATION DE GESTI	0 €
<b>TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>0 €</b>
791000 TRANSF. CHGES EXPLOITATION CNASEA / MALADIE	0 €

**DONS BENEVOLES** **60 000 €**

**TOTAL DES PRODUITS** **1 204 150 €**  
**DEFICIT PREVISIONNEL** **0 €**